



République Française
Collectivité Territoriale de Martinique
Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU JEUDI 08 OCTOBRE 2020**

Présidence : Bruno Nestor AZEROT
Secrétaire : Patricia PALMONT
Date de convocation : 29 Septembre 2020
Nombre de conseillers en exercice : 53
Nombre d'élus présents pour ce point : 41
Nombre de procuration : 04

Extrait n°CC-10-2020/141

Objet : Désignation des représentants de CAP Nord Martinique au sein du Conseil de Développement du Grand Port Maritime de Martinique.

ETAIENT PRESENTS :

Maurice BONTE, Marie-Thérèse CASIMIRIUS, Norbert MONSTIN, Patricia Athanase PALMONT, Thierry MARECHAL, George GELIE, Annick COMIER, Jean-Louis MARIE-LOUISE, Gilbert COUTURIER, Kristelle RISAL, Sylvie PALCY, Jonathan TABAR, Olivier JEAN-DENIS, Sainte-Rose CAKIN, Joseph PERASTE, Charles CARISTAN, Lucien SALIBER, Germain DUTON, Farell FRANCOIS-HAUGRIN, Joël Christine LINORD, Claude BELLUNE, Maryse ALSIF épouse RANGOLY, Christian VERNEUIL, Georgette RANGOLY, Laura LITADIER épouse VILLET, Chantal MAIGNAN, Sylvain HOCHÉ, Bruno Nestor AZEROT, Jean-Baptiste ROTSEN, Violaine DIAZ, Jean-Hugues MOMPHELE, Sarah ANGAMA, Frédéric BUVAL, Paulette RAPON, Christian PALIN, Patricia Marie GUION-FIRMIN, Jean-Michel Ulrich COTREBIL, Annick CHARLEC.

Arrivés en cours de séances : Jenny DULYS-PETIT, Josette MASSOLIN, Félix ISMAIN.

AVAIENT DONNE PROCURATION :

Stéphane LORDELOT à Sylvie PALCY, Séverine TERMON à Violaine DIAZ, Patrick BONIFACE à Jean-Hugues MOMPHELE, Christian RAPHA à Lucien SALIBER.

ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES :

Stéphane LORDELOT, Justin PAMPHELE, Pamela PATRON, Alfred MONTHIEUX, Danielle ABBOTT épouse NOMELE, Belfort BIROTA, Jiovanny WILLIAM, Séverine TERMON, Patrick BONIFACE, Saint-Yves RANGOM, Christian RAPHA, Rose-Marie GENOT-PLESDIN.

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles R 5312-36 à R 5312-39-1 du code des transports relatif au Conseil de Développement et à sa composition ;

Vu l'extrait de délibération n° CC-07-2020-089 du 30 juillet 2020 relatif à la désignation des représentants de CAP Nord Martinique au Conseil de Développement du Grand Port Maritime, à savoir :

Deux titulaires :

Monsieur Bruno Nestor AZEROT

Monsieur Jean-Baptiste ROTSEN

Deux suppléants :

Monsieur Jean-Louis MARIE LOUISE

Considérant que l'élection des représentants a lieu au scrutin secret à la majorité absolue des suffrages exprimés aux deux premiers tours et à la majorité relative au troisième tour.

Considérant qu'à égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé ;

Considérant que le conseil communautaire peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin ;

Considérant que si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions communautaires ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le Président ;

Considérant que CAP Nord Martinique dispose de deux représentants au sein du Conseil de Développement du Grand Port Maritime : Un titulaire et un suppléant ;

Considérant qu'il convient ainsi de revoir la délibération afin d'être en adéquation avec la réglementation sur le grand Port Maritime.

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE

Article 1 :

D'annuler la désignation effectuée lors du Conseil Communautaire du 30 juillet 2020.

Article 2 :

De désigner les nouveaux représentants de CAP Nord Martinique au sein du Conseil de Développement du Grand Port Maritime de Martinique comme suit

Titulaire : Monsieur Bruno Nestor AZEROT

Suppléant : Monsieur Jean-Michel COTREBIL

Article 3 :

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 4 :

Monsieur le Préfet, Monsieur le Trésorier, Monsieur le Directeur Général des Services, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Vote

Pour : 44

Contre : 00

Abstention : 01

Abstention déclarée : 01

Non votant : 00

Pour extrait certifié conforme

Fait à Marigot, le 26 OCT. 2020

Le Président

Bruno Nestor AZEROT

